

# **Règlement du Jeu-Concours Hebdomadaire « T’as vu le plan ? » sur Instagram et Facebook**

## **Règles du jeu :**

*Saurez-vous deviner le film qui se cache derrière un plan ?*

*Chaque mardi, testez vos connaissances cinématographiques sur nos réseaux sociaux, Facebook et Instagram !*

*Un seul indice, le film est en rapport avec un des films de la programmation de la semaine.*

*On attend votre réponse en commentaire sur Instagram et Facebook !*

## **Article 1 : Organisateur du concours**

Le jeu-concours « T’as vu le plan ? » est organisé par le Ciné Mourguet, dont le siège social est situé au 15 rue Deshay à Sainte-Foy-lès-Lyon 69110 France.

## **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France.

## **Article 3 : Modalités de participation**

1. Pour participer, les candidats doivent suivre le compte Instagram du Ciné Mourguet @cine\_mourguet ou la page Facebook Ciné Mourguet.
2. Les participants doivent deviner le film à partir d’un plan de film posté chaque semaine le mardi et commenter leur réponse sous le post.
3. Un seul commentaire par participant sera pris en compte. Les réponses multiples entraîneront la disqualification du participant.
4. Les réponses doivent être soumises avant la fin de chaque mois en commentaire sous le post du concours.

## **Article 4 : Détermination des gagnants**

1. Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants ayant trouvé les 4 films des 4 plans du mois.
2. Le tirage au sort sera effectué à la fin de chaque mois.
3. Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram ou Facebook.

## **Article 5 : Dotation**

1. Le gagnant ou la gagnante recevra une petite affiche de son choix ou une place de cinéma gratuite.
2. Le lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en argent ou contre tout autre lot.

### **Article 6 : Remise du lot**

Le gagnant se rendra au Ciné Mourguet pour récupérer son lot dans un délai d'un mois après la notification de son gain.

### **Article 7 : Données personnelles**

1. Les informations recueillies sur les participants sont destinées du Ciné Mourguet pour la gestion du concours et la remise des lots.
2. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 9 : Modification du règlement**

Le Ciné Mourguet se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou si des circonstances imprévues l'exigent. Toute modification sera annoncée sur le compte Instagram et Facebook du Ciné Mourguet.

Pour toute question concernant ce concours, veuillez contacter [manon@cinemourguet.com](mailto:manon@cinemourguet.com)

Bonne chance à tous les participants !

---

# **Règlement du Jeu-Concours Mensuel « Un thème, à vous le film ! » sur Instagram et Facebook**

## **Règles du jeu :**

*Nous vous proposons de partager votre passion cinématographique avec nous chaque mois :*

*L'équipe du cinéma vous propose un thème issu d'un ou plusieurs films de la programmation mensuelle ; ensuite, à vous de nous partager votre film préféré lié à cette thématique en commentaires sur Instagram et Facebook.*

*À la fin du concours, nous repartagerons quelques-uns de vos films préférés !*

## **Article 1 : Organisateur du concours**

Le jeu-concours « Un thème, à vous le film ! » est organisé par le Ciné Mourguet, dont le siège social est situé au 15 rue Deshay à Sainte-Foy-lès-Lyon 69110 France.

## **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France.

## **Article 3 : Modalités de participation**

1. Pour participer, les candidats doivent suivre le compte Instagram du Ciné Mourguet @cine\_mourguet ou la page Facebook Ciné Mourguet.
2. Les participants doivent proposer un film lié à la thématique de la programmation mensuelle et commenter le titre du film sous le post.
3. Un seul commentaire par participant sera pris en compte. Les réponses multiples entraîneront la disqualification du participant.
4. Les réponses doivent être soumises avant la fin de chaque mois en commentaire sous le post du concours.

## **Article 4 : Détermination des gagnants**

1. Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants.
2. Le tirage au sort sera effectué à la fin du mois parmi les réponses en commentaire.
3. Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram ou Facebook.

## **Article 5 : Dotation**

1. Le gagnant ou la gagnante recevra une petite affiche de son choix ou une place de cinéma gratuite.
2. Le lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en argent ou contre tout autre lot.

## **Article 6 : Remise du lot**

Le gagnant devra se rendre au Ciné Mourguet pour récupérer son lot dans un délai d'un mois après la notification de son gain.

### **Article 7 : Données personnelles**

1. Les informations recueillies sur les participants sont destinées du Ciné Mourguet pour la gestion du concours et la remise des lots.
2. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 9 : Modification du règlement**

Le Ciné Mourguet se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou si des circonstances imprévues l'exigent. Toute modification sera annoncée sur le compte Instagram et Facebook du Ciné Mourguet.

Pour toute question concernant ce concours, veuillez contacter [manon@cinemourguet.com](mailto:manon@cinemourguet.com)

Bonne chance à tous les participants !

---